

Les locations sont surtout situées dans l'A

CO. 03-01-2020

Le 11 décembre dernier, les élus écologistes angevins ont remis au président d'Angers Loire Métropole une pétition signée par 1 062 Angevins réclamant « une vraie politique sociale du logement ».

Le même jour, le vice-président d'Angers Loire Métropole en charge du logement assurait qu'Angers comptait 37 % de logements sociaux et que 2 100 logements (dont un quart de logements sociaux) étaient construits chaque année depuis cinq ans dans les 29 communes de l'Agglo.

« Le Maine-et-Loire bien loti en logements sociaux »

L'Union nationale des propriétaires et copropriétaires immobiliers du Maine-et-Loire (UNPI 49) a souhaité réagir en indiquant que « les logements du parc public et ceux du parc privé sont au même niveau de 65 000 logements locatifs en Maine-et-Loire. Sur Angers Loire Métropole, la répartition est sensiblement équivalente, avec 36 000 logements pour

chaque secteur, ce qui représente un peu plus de la moitié des logements locatifs du département ».

La situation est différente au niveau national, avec 60 % de logements locatifs privés (7,2 millions) pour 40 % de logements publics selon l'UNPI 49. « Le Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole sont donc plutôt bien lotis en logements dits sociaux puisqu'Angers, Trélazé et Saint-Barthélemy-d'Anjou ont plus de 35 % de logements sociaux, dépassant largement les 25 % de la loi SRU ».

Les propriétaires comparent aussi « les barèmes d'accès au logement public qui font que 65 % de nos compatriotes peuvent en théorie y avoir droit » alors que « les deux tiers des Français souhaitent être propriétaires ».

Le parcours résidentiel des locataires est différent entre privé et public, « les locataires restant en moyenne quatre ans dans le secteur privé, contre douze ans dans le secteur social ».



Il est souvent difficile de trouver un logement à Angers, notamment pour les étudiants.

L'agglo,

JNDL05